



MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 19 JUIN 2013

L'an deux mil treize, et le dix-neuf juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEYTRE Gilles, maire.

Présents : MARTIN M – COLLADO JP – MALNOURY B – LEVE C – CHAPUIS D

Excusée: MAURICE MC

Absents : LEFEVRE G - MANGIN L – CAPEFIGUE L - BARKATOFF JC

Secrétaire de séance : MARTIN Michel

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL « MAIRIE »

Le conseil municipal décide de louer le logement communal de la mairie à Me TRIADON Patricia pour un loyer mensuel de 430€ à compter du 01/07/2013 ; il sollicite le versement d'une caution de 430€; il mandate le maire pour signer le bail de location.

DETERMINATION DU NOMBRE DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Le conseil municipal, sur le rapport du Maire approuve le nombre et la répartition des sièges proposés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais dans sa délibération du 10 avril 2013 (à savoir 1 délégué titulaire pour Saint Marc).

SUPPRESSION COMPTEUR EAU CAZET

Le conseil municipal accepte la demande de suppression du compteur d'eau de Me CAZET Christine.

LOCATION DU FOYER AU CENTRE AERE

Le conseil municipal décide de louer le foyer à l'Association Famille Rurale pour le centre aéré du 8 juillet 2013 au 2 août 2013 pour un montant forfaitaire de 800€. La salle doit être rendue libre et propre chaque vendredi.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Les jeunes filles ou garçons né(e)s en 1997 doivent venir se recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16^{ème} anniversaire muni(e)s du livret de famille.
- ✓ Les nouveaux habitants peuvent venir s'inscrire sur la liste électorale munis d'une pièce d'identité et l'ancienne carte électorale.

Le Maire,
Gilles SEYTRE